OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Classic de classe C (FR0011482686)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,42 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,55%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.998,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	53,24 EUR
Incidence des coûts (*)	0,53% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	3,19 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Classic de classe D (FR0011482694)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître et/ou percevoir des revenus de leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,42 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,55%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.998,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	53,24 EUR
Incidence des coûts (*)	0,53% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	3,19 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part CT1 (FR001400G5I9)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,42 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,55%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.998,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	53,24 EUR
Incidence des coûts (*)	0,53% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	3,19 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part CT2 (FR001400G5J7)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,42 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,55%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.998,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	53,24 EUR
Incidence des coûts (*)	0,53% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	3,19 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part E (FR001400G5F5)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,19 EUR -0,58%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,19 EUR -0,58%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,51 EUR -0,54%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.998,99 EUR -0,12%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	52,13 EUR
Incidence des coûts (*)	0,52% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	2,07 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part EPC (FR001400BO70)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,28 EUR -0,56%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,28 EUR -0,56%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.995,6 EUR -0,53%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.999,08 EUR -0,11%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	51,05 EUR
Incidence des coûts (*)	0,51% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part I Plus (FR001400G5H1)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,47 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,47 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,79 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,02%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.003,27 EUR
	Rendement annuel moyen	0,39%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	0,89 EUR
Incidence des coûts (*)	0,01% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	0,83 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part I de classe C (FR0007009808)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,46 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,46 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,78 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,03%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.003,25 EUR
	Rendement annuel moyen	0,39%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	1,05 EUR
Incidence des coûts (*)	0,01% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 9 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part I de classe D (FR0011482660)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître et/ou percevoir des revenus de leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,46 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,46 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,78 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,03%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.003,25 EUR
	Rendement annuel moyen	0,39%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	1,05 EUR
Incidence des coûts (*)	0,01% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Mandat (FR0013256898)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.921,17 EUR -9,06%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.921,17 EUR -9,06%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.921,48 EUR -9,03%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	9.924,93 EUR -8,65%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	901,11 EUR
Incidence des coûts (*)	9,01% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 9,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 900 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1,06 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Privilege de classe C (FR0014001ES6)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,23 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,57%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,23 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,57%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,55 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,53%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,02 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,12%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	51,71 EUR
Incidence des coûts (*)	0,52% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1,66 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Privilege de classe D (FR001400G5G3)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître et/ou percevoir des revenus de leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,23 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,57%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,23 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,57%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,55 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,53%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,02 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,12%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	51,71 EUR
Incidence des coûts (*)	0,52% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	1,66 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part Tactique (FR001400Q049)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,42 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,55%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.998,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	53,24 EUR
Incidence des coûts (*)	0,53% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	3,19 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part X de classe C (FR0011482678)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool,le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,32 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,56%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,32 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,56%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,64 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,52%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	50,63 EUR
Incidence des coûts (*)	0,51% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	0,58 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS MOIS ISR, Part X de classe D (FR0013371382)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : De classification Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard, le Produit a un double objectif: 1) sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au Produit et relatifs à chaque catégorie de parts, 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La politique d'investissement du Produit repose sur une gestion active. Son indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
Caractéristiques essentielles du Produit : Le processus d'investissement se décompose en quatre étapes : analyse macro-économique et prévisions de marché, allocation tactique d'actifs par type d'instrument, sélection des secteurs et émetteurs et sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux. Le Produit est composé d'investissements en lignes directes et d'organismes de placement collectif (OPC), sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative. Le Produit bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). Il suit une stratégie ISR en lignes directes qui consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du Produit est basée sur une approche dite *Best-in-class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographie (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Produit investit à tout moment au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue)) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG. Il suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating, duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).
a) Concernant les investissements en lignes directes : Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité et respect de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.
b) Concernant les investissements indirects via des OPC : L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-class* qui vise à investir dans les entreprises présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.
c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois. En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le Produit peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131. Le Produit peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, dont des titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays. Le Produit peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.
Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité. La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le Produit investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du Produit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le gérant peut investir en instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone Euro.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière liquidative connue. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant. Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Produit.
Autres informations : La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître et/ou percevoir des revenus de leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 1 mois. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 1 mois **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 mois**
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,32 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,56%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,32 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,56%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.995,64 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,52%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9.999,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	50,63 EUR
Incidence des coûts (*)	0,51% chaque année

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0,50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	0,58 EUR
Coûts de transaction	0,007% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	0,05 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 mois.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.fr (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.

PROSPECTUS DU FCP
BNP PARIBAS MOIS ISR

FCP RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPENNE 2009/65/CE

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

I.1 - FORME DE L'OPCVM

DENOMINATION : BNP PARIBAS MOIS ISR

FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE : Fonds Commun de Placement constitué en France.

DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE : FCP créé le 10 avril 1997 pour une durée de 99 ans.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION :

Catégories de parts	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Catégorie de part Classic Classe C	FR0011482686	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Classic Classe D	FR0011482694	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription Ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part E Classe C	FR001400G5F5	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux entrepreneurs, aux TPE et aux PME	Millième de part	Souscription initiale : 100 000 EUR*Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part I Classe C	FR0007009808	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Millième de part	Souscription initiale : 10 000 000,00 EUR** Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part I Classe D	FR0011482660	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Millième de part	Souscription initiale : 10 000 000,00 EUR** Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant

Catégorie de part I Plus Classe C	FR001400G5H1	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Millième de part	Souscription initiale : 250 000 000,00 EUR* Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part X Classe C	FR0011482678	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas, et à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part X Classe D	FR0013371382	Revenu net : Capitalisation et/ou Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution	EURO	Réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas, et à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part* Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Mandat	FR0013256898	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs Principalement destinée à être proposée dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Privilege Classe C	FR0014001ES6	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Privilege Classe D	FR001400G5G3	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant

Catégorie de part EPC	FR001400BO70	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux Conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) et à BNP PARIBAS CARDIF	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part CT1 Classe C	FR001400G5I9	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part CT2 Classe C	FR001400G5J7	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Tactique de Classe C	FR001400Q049	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux contrats en unités de compte des gestions sous mandat (GSM)	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant

* A l'exception de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding

** A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding

(1) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE (MIF) dite « MIFID II »

LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client
TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

Ces documents sont également disponibles sur le site « www.bnpparibas-am.com ».

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP Paribas.

I.2 – ACTEURS

SOCIETE DE GESTION :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Société par actions simplifiée
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Adresse postale : TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 1996 sous le n° GP 96002
N° ADEME : FR200182_03KLJL

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :

BNP Paribas
Société anonyme
Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Les fonctions du dépositaire recouvrent la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et le suivi des flux de liquidités du FCP. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister notamment dans le cas où BNP Paribas entretient des relations commerciales avec la société de gestion en complément de sa fonction de dépositaire du FCP. Il peut en être ainsi lorsque BNP Paribas offre au FCP des services d'administration de fonds incluant le calcul des valeurs liquidatives.

Le dépositaire délègue la conservation des actifs devant être conservés à l'étranger à des sous-conservateurs locaux dans les Etats où il n'a pas de présence locale. La rémunération des sous-conservateurs est prise sur la commission versée au dépositaire et aucuns frais supplémentaires ne sont supportés par le porteur au titre de cette fonction. Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces délégations. La liste des sous-conservateurs est disponible à l'adresse suivante : https://securities.cib.bnpparibas/all-our-solutions/asset-fund-services/depositary-bank-trustee-services-2/

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées au porteur sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe

CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT PAR DELEGATION :

BNP Paribas

TENEUR DE COMPTE EMETTEUR ET DE REGISTRE PAR DELEGATION :

BNP Paribas

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

DELOITTE & ASSOCIES
Tour Majunga
6, Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Représenté par M. Stéphane COLLAS

COMMERCIALISATEUR :

BNP Paribas
Société anonyme
16, boulevard des Italiens – 75009 Paris

Et les sociétés du groupe **BNP Paribas**

Le FCP étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.

GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION :

BNP Paribas
Société anonyme
Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris
Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Le délégataire de la gestion comptable assure les fonctions d'administration des fonds (comptabilisation, calcul de la valeur liquidative).

CONSEILLER :

Néant

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

II.1 - CARACTERISTIQUES GENERALES

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

NATURE DU DROIT ATTACHE AUX PARTS :

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

PRECISIONS SUR LES MODALITES DE GESTION DU PASSIF :

Dans le cadre de la gestion du passif du FCP, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des parts sont effectuées par le dépositaire en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle le FCP est admis.

FORME DES PARTS :

Nominatif administré, nominatif pur, ou au porteur. Le FCP est admis en Euroclear France.

DROIT DE VOTE :

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.
Toutefois, une information sur les modifications du fonctionnement du FCP est donnée aux porteurs soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction n° 2011-19 du 21 décembre 2011.

DECIMALISATION :

Les parts du FCP sont décimalisées en millièmes.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de bourse du mois de décembre.

Premier exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre 1997.

INDICATION SUR LE REGIME FISCAL :

DOMINANTE FISCALE :
Dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 relative à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, le FCP investit plus de 25% de son actif net dans des créances et produits assimilés.

Le FCP n'est pas assujetti à l'Impôt sur les Sociétés. Cependant, les plus-values sont imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de celles en vigueur dans le pays où investit le FCP.
L'attention de l'investisseur est spécialement attirée sur tout élément concernant sa situation particulière. Le cas échéant, en cas d'incertitude sur sa situation fiscale, il doit s'adresser au commercialisateur du FCP ou à un conseiller fiscal professionnel.

II.2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

CODES ISIN :

Catégories de parts Classic :

- de classe C : FR0011482686
- de classe D : FR0011482694

Catégorie de part E de classe C : FR001400G5F5

Catégories de parts I :

- de classe C : FR0007009808
- de classe D : FR0011482660

Catégorie de part I Plus de classe C : FR001400G5H1

Catégories de parts X :

- de classe C : FR0011482678
- de classe D : FR0013371382

Catégorie de part Mandat : FR0013256898

Catégories de parts Privilege :

- de classe C : FR0014001ES6
- de classe D : FR001400G5G3

Catégorie de part EPC : FR001400BO70

Catégorie de part CT1 de classe C : FR001400G5I9

Catégorie de part CT2 de classe C : FR001400G5J7

Catégorie de part Tactique de classe C : FR001400Q049

CLASSIFICATION : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du FCP est double :

- sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts.

- de mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'euro short-term rate (€STR) est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le processus d'investissement résulte d'une approche « *top-down* » et se décompose en quatre étapes, l'analyse extra-financière intervenant à la 3ème étape.

Ce processus d'investissement intègre tout d'abord des éléments quantitatifs qui, selon l'analyse de la société de gestion, permettent de classer les émetteurs à partir de ratios établis sur la base du consensus du marché et identifier les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité.

1ère étape : Analyse macro-économique et prévisions de marché

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macro-économiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe…),
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE),
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications…

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

2ème étape : Allocation tactique d'actifs par type d'instrument

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables,
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables).

3ème étape : Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en fonction de critères de solidités financières et d'analyse extra-financière :

- Analyse financière : Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit
- Analyse extra-financière : La recherche extra-financière s'appuie sur les recommandations des analystes spécialisés sur les critères recouvrant la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et le gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, le FCP bénéficie du label investissement socialement responsable (ISR).

La stratégie mise en place consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres. Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces derniers critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion, qui est réalisé en amont de l'analyse financière, et les titres sont sélectionnés selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative.

La stratégie ISR du FCP est basée sur une approche dite *Best-in-Class* qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés par l'équipe dédiée d'analystes ESG. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

Les stratégies ISR en lignes directes et en OPC décrites ci-après sont complétées, dans tous les cas, par l'appréciation des critères économiques et de valorisation des émetteurs. Les décisions d'investissement sont régulièrement revues par l'équipe de gestion.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net (hors liquidités accessoires (compte à vue) dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le FCP suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 30% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant un ensemble d'environ 3 000 émetteurs d'obligations ou autres titres de créance aggregate court terme, c'est-à-dire inférieur à 3 ans, de tous pays et sans considérations particulières sur le rating duquel sont retirés les émetteurs des marchés émergents et d'Amérique du Nord (hors Canada), les émetteurs souverains et quasi-souverains (à l'exception d'un maximum de 10% d'émetteurs souverains et quasi souverains de la zone euro et supranationaux).

Cette approche en sélectivité est renforcée par une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, vote en assemblée générale, …).

Les informations relatives à la politique en matière d'investissement durable de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.bnpparibas-am.com

a) Stratégie ISR concernant les investissements directs :

Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la Politique de conduite responsable des entreprises de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, disponible sur son site internet) ;
- Exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- Exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ;
- Respect dans le cadre de ses investissements de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/.
- Exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. Le FCP suit ainsi une approche dite *Best-in-Class*, qui a pour but de sélectionner les sociétés leaders de leur secteur.

La société de gestion établit une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG. Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les Etats. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche *Best-in-Class*). A l'inverse, les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité sont exclus (élimination au minimum des 3 derniers déciles ESG sur une échelle de 1 à10).

Une équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG, tels que définis en interne. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Sur le plan Environnemental : le calcul de l'empreinte carbone, le développement d'un programme pour les énergies renouvelables, le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, …,
- Sur le plan Social : la gestion de la diversité, le taux de rotation du personnel la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations …
- Sur le thème de la Gouvernance d'entreprise : indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, séparation des pouvoirs entre le président et le directeur général… l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, l'analyse ESG est menée à partir des indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : Efficacité énergétique, Eau (protection des ressources en eau), Pollution (air, eau, déchets)
- Sur le plan Social : Egalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, Services de soin pour populations vieillissantes
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : Droits civils, Transparence et lutte contre la corruption, Liberté de la presse, Indépendance de la justice.

b) Stratégie ISR concernant les OPC :

L'équipe de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ESG ou adoptant une approche *Best-in-Class* qui vise à investir dans les émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur.

La méthodologie appliquée par ces OPC est la suivante : Un univers d'OPC sous-jacents correspondant à la stratégie retenue *Best-in-Class* ou appliquant des filtres ESG est déterminé à partir d'indicateurs ESG définis en interne. Les gérants des OPC appliquent ensuite leur modèle d'analyse fondamentale et financière et effectuent la sélection des titres à investir au sein des OPC.

En outre, pour l'ensemble de son portefeuille le FCP respecte les critères suivants :

- L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier ;
- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier.

c) Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière appliquée :

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP. Il convient notamment de noter que les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution règlementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la règlementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

4ème étape : Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- de leur liquidité
- de leur rentabilité,
- de la qualité de crédit,
- de leur sensibilité,

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois.
La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le FCP, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre.
Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAL.

Enfin, aucun titre n'a de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours.

Il n'y a pas d'exposition au risque de change pour le résident français ou de l'un des pays de la zone euro.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

La SICAV promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (**SFDR**) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce même règlement.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de durabilité sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :** Néant
- **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le FCP peut investir jusqu'à la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, des titres de créances négociables ou obligations, libellés en euro émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le FCP peut investir plus de 5% de son actif net et jusqu'à la totalité de son actif net (20% maximum de l'actif net pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- l'Union européenne,
- les administrations nationales (pays ou agences étatiques – par exemple : Agence centrale des organismes de sécurité sociale – ACOSS ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Madrid) des États membres ou leurs banques centrales,
- la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière,
- une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l'Australie, les Etats-Unis…) telle que la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED)…
- le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le FCP peut investir jusqu'à 20 % maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent.

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR).

Le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit.

La société de gestion s'assure que les instruments du marché monétaire dans lesquels le FCP investit soient de haute qualité selon un processus interne d'appréciation de la qualité de crédit.

La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.
L'utilisation des notations externes participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde la société de gestion pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP peut investir à titre accessoire en obligations, titres de créances négociables et titres négociables à moyen terme non négociés sur des marchés réglementés. Ces titres devront respecter les critères d'éligibilité imposés par le règlement (UE) 2017/1131.

- **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers**

Le FCP peut investir jusqu'à 9,99% de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme et/ou standard », conformes au règlement (UE) 2017/1131.

Les OPCVM dans lesquels le FCP investit sont gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe et les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt,
- options de taux,
- swaps de taux.
- L'ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux.

Le FCP n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« *Total Return Swap* »).

Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles peuvent être liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « *puttables* » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le règlement (UE) 2017/1131.

5. DEPOTS

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net. Ces dépôts sont effectués dans les conditions prévues par l'article 12 du règlement (UE) 2017/1131.

6. EMPRUNTS D'ESPECES

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le FCP peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% maximum de son actif net à des mises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres figurent à la rubrique Commissions et Frais.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPC

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de

l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP) dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué par le dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM « monétaire court terme ».
Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le FCP respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131,
- les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés,
- les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du FCP.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est classé « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». L'exposition au risque action est interdite.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital. L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué

- un risque de taux : Le portefeuille est investi en produits de taux, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des produits investis peut baisser et inversement, et ainsi provoquer une variation de la valeur liquidative.

- un risque de crédit : Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- un risque de conflits d'intérêt potentiels lié à la conclusion d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

- un risque lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

- un risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution règlementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la règlementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

- un risque accessoire de contrepartie lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres » ci-dessus) : dans le cas où un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégories de parts Classic et EPC : Tous souscripteurs.

Catégorie de part E : Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux entrepreneurs, aux TPE et aux PME

Catégories de parts I : Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels

Catégorie de part I Plus : Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels

Catégories de parts X : Réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas et à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding.

Catégorie de part Mandat : Tous souscripteurs. Principalement destinée à être proposée dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégories de parts Privilege : Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).

Catégorie de part CT1 : Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas.

Catégorie de part CT2 : Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas.

Catégorie de part Tactique : Réservée aux contrats en unités de compte des gestions sous mandat (GSM).

(1) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE (MIF) dite « MIFID II »

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon d'un mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'*investment adviser* aux Etats-Unis.
Le FCP n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.
Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, telle que modifiée.

Par ailleurs, les parts du FCP ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le FCP investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« *foreign financial institutions* ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« *Internal Revenue Service* »).

Le FCP, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOI) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOI), la société de gestion peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur les porteurs du FCP à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des porteurs et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, le porteur est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Un mois.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Pour les catégories de parts Classic Classe C, E Classe C, I de classe C, I Plus de classe C, Mandat, Privilege Classe C, EPC, CT1 Classe C, CT2 Classe C et Tactique de Classe C :

- Affectation du revenu net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le revenu net est intégralement capitalisé chaque année.

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

Pour les catégories de parts Classic Classe D, Privilege Classe D et I Classe D :

- Affectation du revenu net : Distribution. La société de gestion a opté pour la distribution. Le revenu net est intégralement distribué chaque année

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

Pour la catégorie de part X de classe D :

- Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. Elle peut décider de distribuer des acomptes ou de porter en report le résultat net.

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affection des plus-values nettes réalisées. Elle peut décider de distribuer des acomptes ou de porter en report les plus-values nettes réalisées.

Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS

Catégories de parts	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Catégorie de part Classic Classe C	FR0011482686	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Classic Classe D	FR0011482694	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part E Classe C	FR001400G5F5	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	EUR	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux entrepreneurs, aux TPE et aux PME	Millième de part	Souscription initiale : 100 000 EUR* Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part I Classe C	FR0007009808	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Millième de part	Souscription initiale : 10 000 000,00 EUR** Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant

Catégorie de part I Classe D	FR0011482660	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Millième de part	Souscription initiale : 10 000 000,00 EUR** Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part I Plus Classe C	FR001400G5H1	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs. Destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels	Millième de part	Souscription initiale : 250 000 000,00 EUR* Ou l'équivalent en nombre de parts Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part X Classe C	FR0011482678	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas, et à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part X Classe D	FR0013371382	Revenu net : Capitalisation et/ou Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution	EURO	Réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas, et à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Mandat	FR0013256898	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs Principalement destinée à être proposée dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de parts Ou l'équivalent en montant

Catégorie de part Privilege Classe C	FR0014001ES6	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Millième de part	Souscription initiale: Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Privilege Classe D	FR001400G5G3	Revenu net : Distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part EPC	FR001400BO70	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux Conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) et à BNP PARIBAS CARDIF	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part CT1	FR001400G5I9	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part CT2	FR001400G5J7	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, principalement destinée aux entités du groupe BNP Paribas	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant
Catégorie de part Tactique de Classe C	FR001400Q049	Revenu net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux contrats en unités de compte des gestions sous mandat (GSM)	Millième de part	Souscription initiale : Un millième de part Ou l'équivalent en montant Souscription ultérieure : Un millième de part Ou l'équivalent en montant

** A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding

* A l'exception de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding

(1) Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE (MIF) dite « MIFID II »

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : Jour d'établissement de la VL	J	J	J
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(1) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

La valeur liquidative du FCP sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est susceptible d'être recalculée entre le moment de passage des ordres et leur exécution, afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu entre temps.

Les demandes de souscription et de rachat peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millième, ou l'équivalent en montant.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les opérations de rachat/souscription (aller/retour) portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative sont autorisées.

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION :

Souscription initiale :

Catégories de parts Classic : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts E : 100 000,00 EUR* ou l'équivalent en nombre de parts

Catégories de parts I : 10 000 000,00 EUR** ou l'équivalent en nombre de parts

Catégories de parts I Plus : 250 000 000,00 EUR* ou l'équivalent en nombre de parts

Catégories de parts X : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part Mandat : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part Privilege : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part EPC : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts CT1 et CT2 : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de part Tactique : Un millième de part ou l'équivalent en montant

** A l'exception des OPC et mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas, de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding
* A l'exception de BNP PAM Participations et de BNPP AM Holding

Souscription ultérieure :

Catégories de parts Classic : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part E : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts I : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part I Plus : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts X : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part Mandat : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts Privilege : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégorie de part EPC : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts CT1 et CT2 : Un millième de part ou l'équivalent en montant

Catégories de parts Tactique : Un millième de part ou l'équivalent en montant

ORGANISME DESIGNE POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS PAR DELEGATION : BNP Paribas

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie de part Classic de classe C : 1012,38 euros
Catégorie de part Classic de classe D : 1004,74 euros

Catégorie de part E de classe C : 1 000,00 euros

Catégorie de part I de classe C : 500 000 francs (contre-valeur 76 224,51 euros), divisée par 5 le 25 juin 2001.

Catégorie de part I Plus de classe C : 500 000,00 euros

Catégorie de part I de classe D : 556 227,53 euros

Catégorie de part X de classe C : 1 109,55 euros

Catégorie de part X de classe D : 10 000,00 euros

Catégorie de part Mandat : 1.000 euros

Catégorie de part Privilege de classe C : 1 000,00 euros

Catégorie de part Privilege de classe D : 1 000,00 euros

Catégorie de part EPC : La valeur initiale de la part EPC est égale à la valeur liquidative de la part Classic de classe C au moment de la première souscription.

Catégorie de part CT1 de classe C : 1 000 EUR

Catégorie de part CT2 de classe C : 1 000 EUR

Catégorie de parts Tactique de classe C : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ».

La valeur liquidative précédant une période non-ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non-ouvrée.

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU FCP	Valeur liquidative X nombre de parts	Catégories de parts Classic, E, X*, Privilege , EPC, CT1, CT2 et Tactique : 0,50% maximum *Cas d'exonération : néant pour les souscriptions des OPCVM ou FIA et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas. Catégorie de part Mandat : 9%** maximum **Cas d'exonération : les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas et aux mandats institutionnels gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas. Catégories de parts I et I Plus : Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU FCP	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU FCP	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU FCP	/	Néant

FRAIS FACTURES AU FCP :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes à la société de gestion et les frais indirects maximums (commissions et frais de gestion).

A ces frais peuvent s'ajouter des commissions de surperformance qui rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé son objectif de performance.

Une partie des frais facturés peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du FCP au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 28% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type de parts).

FRAIS FACTURES	ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE	Actif net par an déduction faite des OPC	Catégories de parts Classic, EPC, CT1, CT2 et Tactique : 0,90% TTC maximum Catégories de parts I Plus : 0,12% TTC maximum Catégories de parts I : 0,15% TTC maximum Catégories de parts X : Néant Catégorie de part Mandat : 0,60% TTC maximum Catégorie de part Privilege : 0,45% TTC maximum Catégorie de part E : 0,50% TTC maximum
FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION	Actif net par an	0,10% TTC maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	/	Néant

Autres frais pouvant être facturés au FCP : les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou à une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de *class action*).

PRESTATAIRES HABILITES A PERCEVOIR DES COMMISSIONS DE MOUVEMENT ET CLE DE REPARTITION : Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le FCP. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au FCP, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.

La société de gestion ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et en lien avec le responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés et de gré à gré.

Les critères retenus dans le cadre de la politique de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation et des prix compétitifs, la rapidité de l'exécution des ordres, la prise en compte de la taille et de la nature de ceux-ci, le bon règlement/livraison ou tout autre critère qualitatif qui permettra d'offrir un service correspondant aux besoins de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

III.INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

III.1 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES PARTS

Dans le cadre des dispositions du prospectus, les souscriptions et les rachats de parts du FCP peuvent être effectués auprès des agences de BNP Paribas et le cas échéant auprès des intermédiaires financiers affiliés à Euroclear France.

III.2 - MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS

COMMUNICATION DU PROSPECTUS, DES DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES, DES DERNIERS DOCUMENTS ANNUEL ET PERIODIQUE :

Le prospectus, les documents d'informations clés ainsi que les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX.

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Le document "politique de vote", ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont consultables à l'adresse ci-dessous :

Auprès du Service Marketing & Communication – TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

Ou sur le site Internet : www.bnpparibas-am.com.

L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la société de gestion a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions de ses organes dirigeants.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP Paribas.

MODALITES DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative peut être consultée dans les agences de BNP Paribas et sur le site Internet « www.bnpparibas-am.com ».

MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION COMMERCIALE DU FCP :

La documentation commerciale du FCP est mise à disposition des porteurs dans les agences du Groupe BNP Paribas et sur le site Internet « www.bnpparibas-am.com ».

INFORMATION EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP :

Les porteurs sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du FCP, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction n° 2011-19 du 21 décembre 2011. Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

TRANSMISSION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX INVESTISSEURS SOUMIS AUX EXIGENCES DE LA DIRECTIVE 2009/138/CE (« DIRECTIVE SOLVABILITE 2 ») :

Dans les conditions prévues par la position AMF 2004-07, la société de gestion peut communiquer la composition du portefeuille du FCP aux porteurs soumis aux exigences de la Directive Solvabilité 2, à l'échéance d'un délai minimum de 48h après publication de la valeur liquidative du FCP.

INFORMATION RELATIVE A L'APPROCHE EN MATIERE DE DURABILITE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT :

Des informations et documents sur l'approche de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability.

POLITIQUE APPLICABLE EN MATIERE D'ACTION COLLECTIVE (*CLASS ACTION*)

BNP Paribas Asset Management a défini une Politique d'Actions Collective applicable aux Organismes de Placement Collectif (OPC) qu'elle gère. Une action collective *(class action)* peut généralement être décrite comme une procédure judiciaire collective effectuée dans toute juridiction, visant à obtenir une indemnisation pour plusieurs personnes ayant été lésées par la même activité (illégale).

Conformément à sa politique :

- la société de gestion ne participe pas, en principe, par le biais d'un rôle actif à une *class action* (c'est-à-dire que la société de gestion n'initiera pas, n'agira pas en tant que plaignant ou ne jouera pas un rôle actif dans une *class action* contre un émetteur) ;
- la société de gestion peut participer par le biais d'un rôle passif à une *class action* dans les juridictions où la société de gestion considère, à sa seule discrétion, que (i) la *class action* est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la *class action* est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la *class action* sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficiente et suffisamment fiable ;
- le produit brut dans le cadre d'une *class action* est versé aux fonds impliqués dans la *class action* concernée et les coûts associés sont facturés séparément.

BNP Paribas Asset Management se réserve le droit de modifier à tout moment sa politique applicable en matière de *class action* et peut s'écarter des principes qui y sont énoncés dans des circonstances particulières.

Une information sur la politique de class action est disponible sur le site internet de la société de gestion Class actions policy - BNP Paribas Asset Management - Corporate EN.

INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

Le site Internet de l'AMF « www.amf-france.org » contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

IV. REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement, ratios réglementaires et dispositions transitoires applicables, en l'état actuel de la réglementation découlent du code monétaire et financier ainsi que du Règlement Européen 2017/1131.

Les instruments financiers et techniques de gestion utilisés par le FCP sont mentionnés dans le chapitre II.2 « dispositions particulières » du prospectus.

V. RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

VI. REGLES D'EVALUATION ET METHODE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

VI.1 - REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

L'organisme se conforme au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif au plan comptable des OPCVM (1ère partie).

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au prix de marché, frais exclus.

La valeur liquidative du FCP à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

VALEURS MOBILIERES

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

  Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation.
- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.
- les titres de créances et assimilés négociables : Lorsque le recours à la valorisation au prix du marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, l'actif du fonds monétaire fait l'objet d'une valorisation prudente en ayant recours à la valorisation par référence à un modèle.

LES ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES :

Les prises en pension et mises en pension sont valorisées au prix de marché.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET CONDITIONNELS

Futures : ils sont valorisés au cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Les swaps de taux et de devises sont valorisés à leur valeur de marché.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal, le cas échéant augmenté des intérêts de la branche emprunteuse.

Les options sont évaluées au cours de clôture jour ou, à défaut, au dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et éventuellement du cours de change.

Les titres reçus en tant que garanties financières sont valorisés quotidiennement au prix du marché.

VI.2 - MECANISME DE VALEUR LIQUIDATIVE AJUSTEE OU *SWING PRICING*

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing*.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le *swing pricing* vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

En principe, et compte tenu de la nature liquide des instruments du marché monétaire, le facteur de swing appliqué ne dépassera pas 0.10% (10 points de base) de la valeur liquidative du FCP. Cette limite peut toutefois être portée au-delà de ce niveau maximum, à titre temporaire et afin de protéger les intérêts des investisseurs si les conditions de marché l'exigent.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de *swing pricing* qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de *swing pricing*). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

VI.3 - METHODE DE COMPTABILISATION

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

La valeur liquidative précédant une période non-ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

VI.4 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

1. OBJET DE L'EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

La société de gestion met en œuvre un dispositif d'évaluation de la qualité de crédit afin d'assurer l'investissement dans des actifs de bonne qualité de crédit. Ce dispositif d'évaluation s'appuie sur les travaux internes de la société de gestion et les informations publiques disponibles.

Les méthodologies d'évaluation de la qualité de crédit sont revues a minima annuellement par la société de gestion afin de déterminer si elles restent appropriées.

Lorsque la société de gestion découvre des anomalies dans les méthodologies d'évaluation de la qualité de crédit ou dans son application, elle doit les corriger immédiatement.

2. PERIMETRE D'APPLICATION DE L'EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

Le processus d'évaluation du risque de crédit porte sur les institutions financières, les entreprises, les états, les collectivités locales, et les organismes supranationaux.

L'univers d'investissement couvert par les équipes Recherche fait l'objet d'une communication interne trimestrielle, formelle et transparente.

3. DESCRIPTION DES ACTEURS DU PROCESSUS D'EVALUATION

Lorsque l'émetteur fait l'objet d'une analyse par les équipes de recherche de la société de gestion, celles-ci sont chargées de collecter l'information publique à disposition (rapports périodiques, communication financière, projections macro-économiques produites par des agences indépendantes …) et de produire une première évaluation.

La fonction Risques de la société de gestion produit ensuite sa propre note sur la base des notations internes des analystes crédit ; cette note, préparée par la fonction Risques de manière autonome, détermine le caractère positif ou non de la qualité de crédit au sens du Règlement MMF. La fonction Risque propose en outre des limites d'exposition au Comité de crédit, lequel est constitué d'un représentant de la fonction Risques, d'un représentant de la Recherche, et d'un représentant des équipes de gestion, et présidé par la fonction Risques.

Le Comité de crédit revoit et valide les limites de gestion. En l'absence d'unanimité, la fonction Risques valide in fine l'évaluation de la qualité de crédit.

4. FREQUENCE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

Les analystes de la Recherche et des Risques sont responsables du maintien à jour de leur évaluation sur les émetteurs de leur portefeuille, ainsi que de la validation et revue annuelle de la méthodologie. Les évaluations sont mises à jour de façon continue et à minima lors de la publication des rapports annuels des émetteurs.

5. ELEMENTS UTILISES DANS L'EVALUATION DE LA QUALITE DE CREDIT

- Typologie de données utilisées

  Les analystes travaillent à partir d'informations publiques uniquement, publiées principalement par les émetteurs. Les intermédiaires financiers (brokers ou banques d'investissement) constituent aussi une source d'information. Par ailleurs, l'équipe est également abonnée à des fournisseurs de recherche indépendantes, qui pour certaines ont développée des expertises sectorielles très pointues.

- Conservation des pistes d'audit des données utilisées

  Les sources utilisées dans les analyses écrites sont indiquées au sein des mémos d'analyse. Toutes les publications de l'équipe d'analyse sont archivées dans un outil Intranet dédié et à disposition de tous les gérants, du Contrôle des Risques et des utilisateurs concernés.

6. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE

1. EVALUATION PAR LES EQUIPES DE RECHERCHE

- ANALYSES PROSPECTIVES

Les équipes de la Recherche couvrent à minima les sujets suivants :

a) Perspectives du marché : Une analyse approfondie par industrie est effectuée, portant sur les perspectives d'évolution de la qualité de crédit d'un large univers d'émetteurs au sein des différents portefeuilles. Chaque industrie est évaluée sur une base indépendante en fonction de son propre cycle économique

b) Valeur fondamentale de l'émetteur : l'équipe de Recherche prépare une évaluation de la valeur fondamentale de l'émetteur sur la base de facteurs quantitatifs liés à l'émetteur et à son industrie, ainsi que de facteurs qualitatifs, tels que la qualité de l'équipe de management.

c) Risque d'événement : l'équipe de Recherche évalue la probabilité et l'impact potentiel d'événements pouvant avoir un impact positif, neutre ou négatif sur la qualité de crédit à un horizon de trois mois.

d) Note de crédit attendue : projection à 18 mois de la note de crédit, selon l'échelle S&P et sur la base des notes accordées par les agences externes de notation.

e) Note de crédit plancher : projection à 18 mois de la note de crédit sur la base d'un scénario fortement adverse, selon l'échelle S&P et sur la base des notes accordées par les agences externes de notation. La note attendue et la note plancher sont évaluées pour les produits sensibles à l'évolution de la note et peuvent être considérés comme un indicateur du risque de dégradation de la note de crédit.

- ANALYSE STATIQUE : LA NOTE DE « SOLIDITE »

L'évaluation statique complète les analyses prospectives et s'applique aux émetteurs bénéficiant d'une note investment grade. La note statique doit être combinée à la valeur fondamentale de l'émetteur pour compléter la compréhension du risque de crédit car il s'agit d'une vue prospective.

2. EVALUATION PAR LA FONCTION RISQUES

Le Contrôle des Risques de crédit s'appuie en principal sur les notations internes produites par l'équipe de Recherche crédit, mais aussi sur celles des agences de notation ou d'autres fournisseurs externes délivrant des analyses de comptes, pour au final réaliser une synthèse des notations selon une table d'équivalence propre à Risques.
Une échelle de notation unique pour l'ensemble des émetteurs (banques, entreprises, souverains, collectivités locales, agences, supranationaux, …) qui comporte 5 catégories de notes permet de hiérarchiser ces signatures quels que soient leur nature juridique, leur activité, leur taille et leur lieu d'implantation. En effet, tous les émetteurs ayant la même note interne présentent le même risque de défaut. Seuls les titres émis par des émetteurs des 4 premières catégories sont éligibles.

3. CALIBRAGE DES LIMITES DE CRÉDIT

- UNIVERS DE CREDIT ELIGIBLE

L'univers des émetteurs éligibles au périmètre des gestions Money Market est revu périodiquement à l'occasion du comité crédit, afin de s'assurer que les critères de sélection sont conformes.

- PLAFONNEMENT DES ENCOURS

Afin de définir le montant de l'enveloppe globale sur un émetteur de type banque ou corporate, il est défini des règles de plafonnement des encours dont les enjeux sont de borner structurellement le niveau d'engagement ou d'emprise vis-à-vis d'un émetteur au regard de sa santé financière et de sa capacité de remboursement, et de préserver sur le plan de la liquidité une capacité active de retournement sur le marché de façon à limiter, en cas de grosses quotités à céder, un décalage anormal des prix de négociation.

Dans ce contexte, selon la structure du bilan et/ou le niveau d'information financière disponible, il est privilégié l'utilisation d'un niveau d'autorisation maximum déduit du niveau des fonds propres de l'émetteur ou du groupe d'affaires, et croisé avec le rating de l'émetteur examiné, ou un niveau d'autorisation plafonné par le niveau d'endettement sur la base de(s) émission(s) mise(s) sur le marché par un même émetteur.

- OCTROI DES AUTORISATIONS

Le Comité des Risques de Crédit constitue l'instance chargée de valider les autorisations en place ou proposées, modifier ou supprimer les limites sur des émetteurs (dégradations de ratings internes en dessous du seuil d'éligibilité, …), diffuser l'information sur tout dossier critique (dégradations de ratings internes ou externes, rumeurs de marché …)

Ce Comité est présidé par la fonction Risques et se tient de manière régulière (à minima trimestriel), voire de manière extraordinaire. Les participants au comité de suivi des risques de crédit sont la Recherche crédit, la gestion et les Risques.

En dehors des séances du Comité des Risques de Crédit, la fonction Risques peut ouvrir sur demande des autorisations lorsque les critères de sélection sont respectés. Ces autorisations sont par la suite présentées et revue lors du Comité des Risques de Crédit.

- SUIVI DU RESPECT DES LIMITES

Le Contrôle des Risques de crédit s'assure que les fonds monétaires respectent les limites définies par émetteur et interroge la gestion pour tout dépassement afin d'évaluer le bien fondé du dépassement et décider de la conduite à tenir.

VII - REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients, éviter les conflits d'intérêts et garantir qu'il n'y a pas d'incitation à une prise de risque excessive.
Elle met en œuvre les principes suivants : payer pour la performance, partager la création de richesse, aligner à long terme les intérêts des collaborateurs et de l'entreprise et promouvoir un élément d'association financière des collaborateurs aux risques.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, comprenant notamment les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et une description de la manière dont ils sont calculés, sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/. Un exemplaire sur papier est également mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion

Date de publication du prospectus : 29 mai 2026.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR et à l'article 6 du Règlement Taxonomie

Dénomination du produit : **BNP PARIBAS MOIS ISR**

Identifiant d'entité juridique 969500M6BNLDGTZM4611

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE (ou taxonomie de l'UE)** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

●● [ ] Oui ●○ [x] Non

[ ] Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

- [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

[ ] Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%

[x] Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 15% d'investissements durables

- [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [x] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [x] ayant un objectif social

[ ] Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les sociétés émettrices qui appliquent les meilleures pratiques ESG de leur secteur d'activité par le biais :

D'une sélection dite « positive screening » reposant sur le principe de « sélectivité ». Cela implique l'évaluation de la performance ESG d'un émetteur par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution

- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain

- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Dans le cadre de la méthodologie ESG propriétaire utilisée, le poids relatif de chacun des trois piliers E, S et G est respectivement de 20% minimum dans le modèle de notation.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales

promues par le produit financier.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC

- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG

- Le pourcentage de réduction de l'univers d'investissement en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs?**

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63/

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important'). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale 'Sustainability' (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les '3E' (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une 'liste d'exclusion' et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une 'liste de surveillance', le cas échéant.

La taxonomie de l'UE énonce le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propre à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

X Oui

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les '3E' (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :
Indicateurs environnementaux
4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone
Sociaux
4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :
15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : 'intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives' contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF

En outre, le rapport annuel du produit financier contient des informations sur la manière dont les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte au cours de l'année.

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du produit financier, la société de gestion tient compte à chaque étape de son processus d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) que le produit financier promeut.

L'univers d'investissement du produit financier est examiné afin d'identifier les émetteurs qui contreviennent aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Les émetteurs qui ne respectent pas leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de la personne et du travail, de l'environnement et de la corruption sont exclus de l'univers des investissements. Les politiques sectorielles internes relatives aux entreprises opérant dans des zones sensibles (armes controversées, amiante, mines, huile de palme, etc.) sont mises en œuvre afin d'identifier et d'exclure les entreprises ayant les pires pratiques.

Ensuite, la société de gestion intègre les critères et éléments de notation ESG dans l'évaluation des émetteurs. Les notes ESG sont établies par le Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire.

La société de gestion intègre en permanence les éléments contraignants de la stratégie d'investissement décrits dans la question ci-dessous pour construire un portefeuille d'investissement avec un profil ESG significativement amélioré par rapport à son univers d'investissement.

En outre, la société de gestion s'appuie sur la méthodologie interne d'identification des investissements durables

telle que mentionnée dans la réponse à la question Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs afin de déterminer les émetteurs qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux.

L'application d'une stratégie extra-financière peut par ailleurs comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à la prise en compte de critères ESG tel que défini par la société de gestion.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

  - Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/)

  - L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter à tout moment sur au moins 90% de l'actif net du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

  - L'univers d'investissement du produit financier sera réduit d'au moins 30% en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC

  - La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

  Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/ section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA").

  - Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/)

  - L'intensité de GES des sociétés bénéficiaires en portefeuille est inférieure à celle de l'univers d'investissement extra-financier (PAI 3).

  - Le ratio de mixité au sein du conseil d'administration du portefeuille est supérieur à celui de l'univers d'investissement extra-financier (PAI 13).

  - Le produit financier investira au moins 15% de son actif net dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissements avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

  L'univers d'investissement du produit financier sera réduit d'au moins 30% en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC.

- **Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?**

  La méthodologie de notation ESG évalue la gouvernance d'entreprise en se basant sur un ensemble d'indicateurs clés de performance standard pour tous les secteurs, complété par des indicateurs

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

spécifiques au secteur.

Les indicateurs relatifs aux pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales, comprennent sans s'y limiter :

- La séparation des pouvoirs (par ex. entre le directeur général et le président)
- La diversité au sein du Conseil d'administration
- La rémunération des dirigeants (politique de rémunération)
- L'indépendance du Conseil d'administration et l'indépendance des principaux comités
- La responsabilité des administrateurs
- L'expertise financière du Comité d'audit
- Le respect des droits des actionnaires et l'absence de dispositifs anti-OPA
- La présence de politiques adéquates (c.-à-d. lutte contre la corruption, lancement d'alerte)
- La transparence fiscale
- L'évaluation des incidents de gouvernance antérieurs

L'analyse ESG dépasse ce cadre pour réaliser une évaluation plus qualitative de la manière dont les informations de notre modèle ESG se reflètent dans la culture et les activités des sociétés en portefeuille. Dans certains cas, les analystes ESG participeront à des réunions (dialogues) de diligence raisonnable pour mieux comprendre l'approche des sociétés en matière de gouvernance d'entreprise.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur le Règlement européen sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer la proportion d'investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.

Au moins 80 % des investissements du produit financier seront utilisés pour satisfaire les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux contraintes définies dans la stratégie d'investissement du produit financier.

Afin d'éviter toute ambiguïté, cette proportion constitue uniquement un minimum et le pourcentage exact des investissements du produit financier ayant atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues sera communiqué dans le rapport annuel.

La proportion minimale des investissements durables du produit financier est de 15 %.

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite à la question : « Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ? »

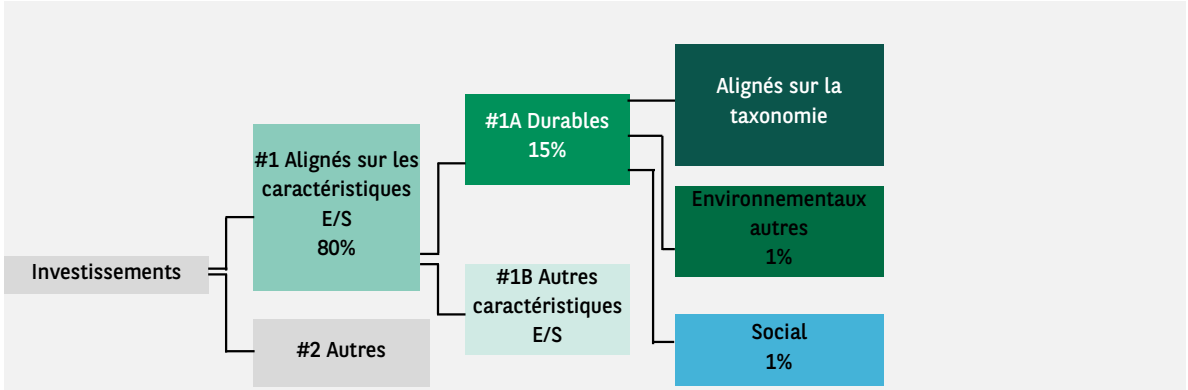

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture et/ou d'investissement, si applicable. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

La proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 0%.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?[1]

	Oui
	Dans le gaz fossile
	Dans l'énergie nucléaire
x	Non

1 - Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ('atténuation du changement climatique') et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué UE 2022/1214 de la Commission.

A la date d'élaboration de ce document d'information précontractuelle, la société de gestion ne dispose pas des données lui permettant d'indiquer si le produit financier a l'intention d'investir ou non dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ; la case Non est donc cochée en conséquence.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie adéquate pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle est la proportion minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?

La proportion minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens de la taxonomie de l'UE est de 0% dans les activités transitoires et de 0% dans les activités habilitantes.

Le symbole représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités** économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE (« Environnementaux autres ») est de 1% de l'actif net.

Cette proportion minimale est volontairement faible car la société de gestion n'a pas pour objectif d'empêcher le produit d'investir dans des activités alignées sur la taxonomie de l'UE dans le cadre de la stratégie d'investissement du produit.

Par conséquent, la Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre de la taxonomie de l'UE. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale des investissements durables sur le plan social?

La proportion minimale des investissements durables « Sociaux » est de 1% de l'actif net.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contreproportionie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

  Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?**

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?

Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

Non applicable

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet : www.bnpparibas-am.com après avoir choisi le pays concerné et directement dans la section 'Informations en matière de durabilité' consacrée au produit.

DISCLAIMER

Tout document précontractuel ad hoc, doit être lu conjointement avec le prospectus en vigueur. En cas de divergence entre un document précontractuel ad hoc et un document précontractuel inclus dans la version en vigueur du prospectus, la version du prospectus prévaut.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

319 378 832 R.C.S. PARIS

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

BNP PARIBAS MOIS ISR

TITRE I

ACTIF ET PARTS

ARTICLE 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du FCP ou le cas échéant du compartiment. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du FCP est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Dans le cas où le FCP est un OPCVM à compartiment, chaque compartiment émet des parts en représentation des actifs du FCP qui lui sont attribués. Dans ce cas, les dispositions du présent règlement applicables aux parts du Fonds Commun de Placement sont applicables aux parts émises en représentation des actifs du compartiment.

Le FCP peut émettre différentes catégories de parts dont les caractéristiques et les conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ;

- être libellées en devises différentes ;

- supporter des frais de gestion différents ;

- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;

- avoir une valeur nominale différente ;

- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus.

Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP ;

- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision de l'organe de gouvernance de la société de gestion ou de son Président, en dixièmes, ou centièmes, ou millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, l'organe de gouvernance de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes. Les parts pourront également être regroupées.

Dans le cas où le FCP est un OPCVM nourricier, les porteurs de parts de cet OPCVM nourricier bénéficient des mêmes informations que s'ils étaient porteurs de parts ou actions de l'OPCVM maître.

ARTICLE 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP ou, le cas échéant d'un compartiment devient inférieur au montant fixé par la réglementation ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

ARTICLE 3 - Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de FCP peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.
Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire.

Les rachats peuvent également être effectués en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit, signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPCVM ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 4 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.
Les rachats sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le FCP, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L.214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le Fonds commun de placement de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP (ou le cas échéant d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué (sur le compartiment concerné, le cas échéant).

Des conditions de souscription minimale peuvent exister, selon les modalités prévues dans le prospectus du FCP.

Le FCP peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du FCP ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications.

ARTICLE 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

La société de gestion peut avoir recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée (ou *swing pricing*), tel que défini à la rubrique « Règles d'évaluation des actifs » du prospectus.

TITRE II

FONCTIONNEMENT DU FCP

ARTICLE 5 - La société de gestion

La gestion du FCP est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le FCP.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FCP.

ARTICLE 5 bis - Règles de fonctionnement

Le FCP est un fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du FCP ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

Le FCP est investi à plus de 25% en titres de créances et produits assimilés.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du Règlement (UE) 2017/1131, le FCP peut investir plus de 5% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations. La liste des émetteurs autorisés est décrite dans le prospectus.

La société de gestion établit et tient à jour une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit. Les informations minimales relatives à ladite procédure sont précisées dans le prospectus du FCP.

ARTICLE 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion confiées. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Si le FCP est un OPCVM nourricier, le dépositaire a conclu une convention d'échange d'information avec le dépositaire de l'OPCVM maître, ou le cas échéant quand il est également dépositaire de l'OPCVM maître il a établi un cahier des charges adapté.

ARTICLE 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe de gouvernance de la société de gestion.

Il certifie la sincérité et la régularité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;

3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le l'organe de gouvernance de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Dans le cas où le FCP est un OPCVM nourricier :

- Le Commissaire aux comptes a conclu une convention d'échange d'information avec le Commissaire aux comptes de l'OPCVM maître.
- Lorsqu'il est également Commissaire aux comptes de l'OPCVM maître, il établit un programme de travail adapté.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

ARTICLE 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse, et établit un rapport sur la gestion du FCP et le cas échéant relatif à chaque compartiment pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs de l'OPC.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition chez la société de gestion.

TITRE III

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

ARTICLE 9 - Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP et le cas échéant de chaque compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

1) au revenu net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos, 2) aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) ci-dessus peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La société de gestion décide de l'affectation des sommes distribuables (revenu et plus-values nettes réalisées). Elle peut également décider de verser des acomptes et/ou de porter en report les revenus nets et/ou les plus-values nettes réalisées.

Le FCP peut émettre plusieurs catégories de parts pour lesquelles les modalités d'affectation des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

TITRE IV

FUSION - SCISSION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 10 - Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le FCP à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le FCP en deux ou plusieurs autres Fonds Communs dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Les dispositions du présent article s'appliquent le cas échéant à chaque compartiment.

ARTICLE 11 - Dissolution - Prorogation

- Si les actifs du FCP ou le cas échéant du compartiment, demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre FCP, à la dissolution du FCP ou le cas échéant du compartiment.

- La société de gestion peut dissoudre par anticipation le FCP ou le cas échéant un compartiment ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

- La société de gestion procède également à la dissolution du FCP ou le cas échéant du compartiment en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le FCP et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

ARTICLE 12 - Liquidation

En cas de dissolution, la société de gestion, assume les fonctions de liquidateur, à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Elle est investie à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

Les actifs des compartiments sont attribués aux porteurs de parts respectifs de ces compartiments.

TITRE V

CONTESTATION

ARTICLE 13 - Compétence - Election de Domicile

Toutes contestations relatives au Fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.